



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CRPM 2014-2015



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
COHÉSION.....	5
CONTEXTE	5
ACTIONS DE LA CRPM	5
Mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion pour 2014 - 2020.....	5
Politique de cohésion post 2020.....	6
RENFORCER LA VISIBILITÉ ET AMÉLIORER LE PROFIL DE LA CRPM	8
Le président Cordeiro rencontre la Commissaire européenne Corina Cretu	8
M. Enrico Rossi représente la CRPM au conseil informel sur la politique de cohésion.....	8
La CRPM participe à la Commission REGI du parlement européen.....	9
EUROPE MARITIME	10
CONTEXTE	10
ACTIONS DE LA CRPM	10
Investissements Maritimes	10
Gestion et protection des côtes.....	12
RENFORCER LA VISIBILITÉ ET AMÉLIORER LE PROFIL DE LA CRPM	14
Le Président Cordeiro rencontre le Commissaire européen Karmenu Vella.....	14
L'Intergroupe SEARICA confirmé en tant qu'intergroupe officiel du Parlement européen	14
Éducation et formation - VASCO DA GAMA.....	15
ACCESSIBILITÉ.....	16
CONTEXTE	16
ACTIONS DE LA CRPM	16
La campagne d'accessibilité de la CRPM.....	16
Transport maritime et autoroutes de la mer.....	18
RENFORCER LA VISIBILITÉ ET AMÉLIORER LE PROFIL DE LA CRPM	18
Vers l'accessibilité des ports et un transport maritime durable en Méditerranée	18
La CRPM rencontre le nouveau coordinateur européen en charge des autoroutes de la mer, M. Brian Simpson	18
Séminaire de Marseille : Contribution de l'Union européenne à l'amélioration de l'Accessibilité des territoires.....	19
LA CRPM présente lors de la Semaine du transport international	19
La CRPM présente aux Journées RTE-T.....	20
ÉNERGIE ET CLIMAT.....	20
CONTEXTE	20
ACTIONS DE LA CRPM	21
Feuille de route pour la COP 21	21
Union de l'énergie.....	21
L'engagement des régions à faire en sorte que le changement climatique demeure une priorité politique	22
PROGRAMMES INTERNATIONAUX.....	24
CONTEXTE	24
ACTIONS DE LA CRPM	24
Contre toutes les formes de terrorisme en Europe	24
La campagne Nous sommes tous méditerranéens.....	24
PLATFORMA, un bon exemple de coopération décentralisée	25
Vers une nouvelle politique de voisinage	26

Chers lecteurs,

L'année dernière, à l'occasion de notre Assemblée générale à Umeå (Suède), nous avons adressé une Déclaration de la CRPM aux nouveaux membres du Parlement et de la Commission européens.

Les messages contenus dans ce document portaient sur la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 au niveau régional. Nous y soulignons nos priorités dans les domaines de la cohésion, des politiques maritimes et de l'accessibilité, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects territoriaux.



Un an après, la phase de mise en œuvre des politiques européennes pour 2014–2020 suit pleinement son cours, la plupart des Programmes opérationnels ayant été adoptés et étant exécutés.

Dans le même temps, sur le plan de **la cohésion** européenne, les disparités régionales se creusent et l'écart de développement entre le centre et la périphérie s'est accentué. Par conséquent, après avoir analysé le processus de préparation et de négociation des programmes opérationnels des fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), nous appelons la Commission européenne à initier le processus de réforme de la Politique de cohésion pour l'après-2020 et à permettre aux Régions de la CRPM de prendre part aux débats.

En ce qui concerne les **Affaires maritimes**, nous affirmons sans détour que la croissance bleue ne proviendra que du dialogue permanent entre les régions, les institutions européennes et les acteurs du secteur maritime. La seule voie possible consiste à investir dans le secteur maritime tout en préservant cet écosystème. C'est toute une période de programmation qui se profile devant nous. Le renforcement de l'aspect maritime de toute opportunité d'investissement dans le cadre des fonds structurels ou d'Horizon 2020 doit constituer notre réponse pour réaliser la croissance bleue et générer de l'emploi pour les citoyens de nos régions.

Sur le plan de l'**accessibilité**, nous sommes convaincus que la politique communautaire en matière de transports doit contribuer à la cohésion territoriale, qui constitue un principe essentiel du Traité, au même titre que la cohésion économique et sociale. C'est pour cette raison que nous avons lancé une campagne visant à souligner le lien incontestable qui existe entre l'accessibilité et le développement économique des régions européennes. Les citoyens doivent bénéficier d'une égalité de traitement, où qu'ils résident. Nous aspirons à une interaction fructueuse entre le centre et la périphérie. La connexion des territoires et des hommes est source de prospérité et permet de supprimer les goulots d'étranglement.

Espérant que nos recommandations et les activités décrites dans le présent rapport d'activité inspireront les dirigeants européens, nous vous souhaitons une agréable lecture.

Vasco Cordeiro, Président de la CRPM et Président du Gouvernement du Gouvernement autonome des Açores (Portugal)

Eleni Marianou, Secrétaire générale de la CRPM

INTRODUCTION

À la fin de l'année 2014, la Commission Juncker a pris ses fonctions et présenté ses dix priorités pour stimuler l'économie de notre continent et générer de l'emploi, de la croissance et des investissements.

Par la suite, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), plus connu sous le nom de « [Plan Juncker](#) », a été lancé et approuvé par le Parlement européen afin d'encourager la réalisation d'investissements viables en Europe.

Les Régions membres de la CRPM ont accueilli très favorablement l'ambitieux plan de 315 milliards d'euros de la Commission européenne et son approche dynamique pour relever la courbe des investissements, tout en s'interrogeant sur [divers aspects](#) du Plan ainsi que sur son mode de mise en œuvre au sein des régions périphériques de l'Europe.

Une nouvelle période de programmation s'est également ouverte avec la préparation et la négociation de programmes opérationnels entre les Régions de la CRPM, les États membres et la Commission européenne. Les travaux de la CRPM sur la politique de cohésion ont assuré aux régions une enveloppe financière confortable pour stimuler la croissance et l'emploi.

Cette année a également été marquée par la crise grecque ainsi que l'urgence de l'afflux massif de réfugiés en Europe et des milliers de noyades en mer Méditerranée. Ces deux événements ont mis en lumière les profondes divisions qui existent au sein de l'Union, certains États membres faisant preuve d'un profond égoïsme et le projet européen semblant de plus en plus éloigné de ses citoyens. Dans différents pays, des partis politiques ont tenté de déstabiliser la monnaie unique et n'ont eu de cesse de remettre en cause la solidarité entre les citoyens de l'Union.

Dans ce contexte incertain, la gestion des risques liés au changement climatique représente également un sérieux défi, notamment pour les régions périphériques qui sont en première ligne mais disposent bien souvent de moyens insuffisants. La Conférence des Nations Unies sur le Changement climatique (COP 21) se tiendra à Paris (France) du 30 novembre au 11 décembre 2015. Les Régions espèrent que cet événement crucial débouchera sur des résultats concrets et demandent à être impliquées dans la mise en œuvre des mesures qui seront adoptées.

CONTEXTE

Après l'accord sur le budget de l'Union européenne pour la période 2014-2020 auquel les États membres sont parvenus, la nouvelle Commission européenne a adopté de nouveaux Programmes opérationnels visant à renforcer la compétitivité des régions, à générer de nouvelles opportunités de croissance et à améliorer la qualité de vie des citoyens et entreprises européens. Parallèlement, le **Plan Juncker, d'un montant de 315 milliards d'euros**, a été approuvé par le Parlement européen, avant d'entrer en vigueur en juin dernier.

La CRPM partage pleinement l'analyse de la Commission européenne quant à la nécessité de stimuler les investissements en Europe afin de créer des conditions propices à une reprise économique durable, mais elle s'interroge sur les conséquences de la crise financière pour les territoires, alors que les disparités de développement entre le centre de l'Europe et sa périphérie se sont amplifiées. Pour combler ces écarts, la CRPM a déjà initié diverses activités visant à légitimer la Politique de cohésion en tant que politique d'investissement au service des territoires européens, en mettant les régions au cœur d'un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux.

ACTIONS DE LA CRPM

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA POLITIQUE DE COHÉSION POUR 2014 - 2020

La phase de **mise en œuvre** de la Politique de cohésion pour 2014–2020 suit aujourd'hui pleinement son cours, la plupart des programmes opérationnels ayant été adoptés et étant actuellement exécutés.

Lors des réunions de son Core Group, en décembre 2014, et de son Bureau politique de Nantes (France), le 27 février 2015, la CRPM a eu l'occasion de discuter de l'expérience des Régions en matière de préparation et de négociation des programmes opérationnels des fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). À Nantes, la CRPM a adopté une [position de principe](#) dans laquelle elle adresse au Parlement européen et à la Commission européenne différents messages relatifs au processus de préparation des programmes des fonds structurels pour 2014 – 2020.

Dans ce document, la CRPM critique le décalage qui existe entre le cadre fixé par les propositions législatives de la Politique de cohésion et le contenu des rapports nationaux, publiés afin de guider les États membres et les Régions dans la préparation des programmes opérationnels. Les rapports nationaux étaient en effet parfois trop spécifiques, laissant peu de marge de manœuvre au regard des priorités d'investissement, ce qui contrastait avec les textes législatifs définitifs régissant l'attribution des fonds au titre de la Politique de cohésion qui ont été adoptés. À titre d'exemple, nombre de Régions plus développées et en transition ont fait part de leur difficulté à justifier auprès de la Commission la nécessité de financer des projets infrastructurels.

La CRPM a également relevé que la qualité des échanges entre les Régions et la Commission au sujet de la préparation des programmes opérationnels n'était pas uniforme. Si certaines Régions ont eu le sentiment que le processus était très constructif et nourri par des contacts informels, d'autres ont eu très peu de temps pour répondre aux commentaires formulés sur leur programme opérationnel régional ou ont bénéficié de relativement peu d'orientations. Bien qu'il soit compréhensible que la nature transverse des programmes opérationnels implique une large consultation entre les différents services de la Commission, la Direction générale de la politique régionale et urbaine aurait sans

doute pu mettre à profit son expérience et ses connaissances pour jouer un rôle plus important et plus stratégique au sein de la Commission dans leur préparation et leur gestion.

La CRPM a donc demandé à la Commission européenne d'initier rapidement le processus de réforme de la Politique de cohésion pour l'après-2020, afin de donner suffisamment de temps aux négociations et de permettre le démarrage des programmes au 1^{er} janvier 2021, mais aussi pour renforcer l'alignement et la coordination des documents stratégiques clés, tels que les rapports nationaux ou les accords de partenariat.

En ce qui concerne, de manière plus spécifique, le Fonds social européen, la CRPM a organisé une conférence de haut niveau intitulée « [Le rôle de la garantie pour la jeunesse dans la mise en œuvre des programmes des fonds structurels 2014-2020](#) » dans le cadre d'une série de manifestations visant à permettre à ses Régions membres d'échanger leurs pratiques d'excellence quant à la mise en œuvre des programmes des Fonds ESI. Cet événement axé sur la problématique du **chômage des jeunes** s'est tenu à Campobasso (Italie) le 28 novembre 2014, à l'invitation du Président de la Région de Molise, M. Paolo di Laura Frattura, en partenariat avec la Présidence italienne de l'UE.

Les participants se sont concentrés sur les tendances actuelles et les options pratiques de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse ainsi que sur la recherche des synergies possibles avec les Fonds ESI. À ce titre, une attention toute particulière a été portée à la contribution des Régions de la CRPM qui ont réussi à appliquer des stratégies pour réduire le chômage des jeunes et investissent dans les infrastructures immatérielles, telles que le développement du capital humain, produisant des résultats positifs à plus long terme.

POLITIQUE DE COHÉSION POST 2020

En orientant ses **réflexions sur l'avenir de la Politique de cohésion sur un plus long terme**, la CRPM continue de suivre les évolutions du développement économique régional au sein des régions maritimes périphériques. Une récente [analyse produite par la CRPM](#) confirme que les disparités régionales s'accroissent et que l'écart de développement entre le centre et la périphérie de l'Europe s'est creusé, des statistiques qui pèseront lors des débats autour de la réforme de la Politique de cohésion.

Au regard des activités de structuration de la Politique de cohésion pour l'après-2020, la CRPM a publié, à l'occasion de la réunion de son Bureau politique en Crète du 12 juin 2015, une [note technique](#) relative à l'avancée de la mise en œuvre de la Politique de cohésion de l'Union européenne suggérant une ligne de conduite à long terme pour les Régions de la CRPM. Le document proposait que la CRPM travaille à la gouvernance de la Politique de cohésion, formule des arguments en faveur d'une Politique de cohésion bénéficiant à toutes les régions pour l'après-2020, s'intéresse à la dimension territoriale des instruments financiers, stimule la dimension insulaire et fasse des propositions en vue de simplifier la Politique de cohésion.

Eu égard à la gouvernance de la Politique de cohésion, la CRPM a lancé une **enquête interne** destinée à évaluer le degré d'implication des Régions de la CRPM au regard des programmes de la Politique de cohésion, en prêtant une attention particulière à la relation entre les domaines d'intervention de la Politique de cohésion et les compétences législatives des Autorités régionales, ainsi qu'à la dimension insulaire de la Politique de cohésion. L'enquête fait suite à l'introduction de dispositions visant à renforcer la gouvernance et les partenariats à plusieurs niveaux, l'un des succès du dernier cycle de négociations de la Politique de cohésion. Ces dispositions fixent un cadre de partenariat clair et confèrent un rôle à tous les acteurs de la Politique de cohésion, notamment les Autorités locales et régionales. L'enquête visait à donner une image précise des responsabilités,

pouvoirs et degrés d'implication des régions, en les comparant aux données correspondantes pour la période de programmation 2007 – 2013. Les résultats de l'enquête seront intégrés dans une étude sur les avancées en matière d'implication des Régions dans la Politique de cohésion pour la période 2014 – 2020.

Le Secrétariat général de la CRPM a réuni un groupe de régions afin de constituer une Task Force sur les indicateurs de la Politique de cohésion, dont le but est d'étudier la méthode de répartition des fonds structurels pour la période de l'après-2020. Sous la houlette de la Région Basse-Normandie, le groupe avait pour mission d'examiner les lacunes de la méthode d'attribution des fonds structurels, de comprendre ses ramifications politiques et d'envisager des indicateurs alternatifs. En mars, le groupe a organisé une réunion qui a rassemblé des experts de l'OCDE et des représentants de l'Université de Strathclyde, qui a donné lieu, en septembre, à une réunion de suivi avec un représentant de la Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO). Le Core Group de la CRPM se verra assigner d'autres travaux relatifs aux indicateurs de la Politique de cohésion.

En ce qui concerne les instruments financiers, la CRPM s'est déjà exprimée sur le [Fonds européen pour les investissements stratégiques \(FEIS\)](#) de 315 milliards d'euros **qui sera opérationnel** ces trois prochaines années. En septembre dernier, le plan est entré en vigueur après la signature d'un accord interinstitutionnel entre la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI). Si la CRPM a salué cette initiative comme une chance de stimuler l'emploi et la croissance en Europe, elle a également exprimé certaines inquiétudes, synthétisées dans une note technique intitulée [Le plan d'investissement : Qu'en est-il pour les Régions ?](#). Ce document a été présenté lors de la réunion du Bureau politique de Nantes, au cours de laquelle des délégués de la CRPM ont soulevé certaines [interrogations essentielles](#) quant au plan. Des propositions d'amendements, élaborées d'après les messages contenus dans ce document, ont pu être présentées avec succès par des membres de la Commission REGI du Parlement européen.

Dans ce document, la CRPM montre que le recours accru aux instruments financiers, préconisé par le Plan Juncker, ne devrait pas saper le rôle clé de la Politique de cohésion en tant que principal instrument d'investissement de l'UE, volonté revendiquée par la Commission européenne depuis 2007. La CRPM estime qu'il est important de coordonner efficacement la mise en œuvre du Plan Juncker et de la Politique de cohésion, puisqu'ils sont complémentaires et peuvent se combiner, mais pas se substituer l'un à l'autre. Le déploiement d'une enveloppe si conséquente par l'intermédiaire du FEIS doit nécessairement s'appuyer sur une vision politique de long-terme visant à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 et cibler les secteurs capables d'y parvenir.

Bien que certaines Régions recourent déjà à des instruments de marché pour soutenir les investissements publics, et ce avec un indéniable succès, nombre d'entre elles ne sont pas en mesure de compter sur le secteur privé. Les institutions européennes doivent donc prendre en considération cette diversité des expériences régionales quant à l'application du Plan Juncker et concevoir la future intervention de l'UE sous l'angle de la réalisation de ses politiques publiques, notamment pour la période de l'après-2020.

Au regard de la dimension territoriale de la Politique de cohésion, la Commission des Îles de la CRPM a débattu de la dimension insulaire de la Politique de cohésion lors de sa dernière Assemblée générale, en juillet 2015. La séance de débat a été l'occasion de présenter les résultats préliminaires de l'enquête de la CRPM sur le rôle des régions dans le cadre de la Politique de cohésion, et plus spécifiquement les liens entre l'Article 174 du Traité de l'UE et la Politique de cohésion.

En matière de simplification, la CRPM a également pris part à une conférence avec les parties prenantes, organisée le 20 octobre par la Commission européenne dans le cadre de son groupe de haut niveau sur la simplification, récemment constitué.

En ce qui concerne l'avenir de la Politique de cohésion plus globalement, la CRPM est membre du groupe d'experts de la DG REGIO (« Dialogue structuré ») créé en octobre 2014 pour examiner l'application du principe de partenariat dans le cadre des programmes de la Politique de cohésion. La CRPM est également membre du groupe de travail du Comité des régions sur l'avenir de la Politique de cohésion, qui a été établi en décembre 2014 afin de concevoir des propositions quant à la Politique de cohésion pour l'après-2020. Dernier point, mais non des moindres, la CRPM participe également au groupe de travail Points de contact nationaux sur la cohésion territoriale, un groupe d'experts intergouvernemental sur les questions liées à la cohésion territoriale.

RENFORCER LA VISIBILITÉ ET AMÉLIORER LE PROFIL DE LA CRPM

LE PRÉSIDENT CORDEIRO RENCONTRE LA COMMISSAIRE EUROPÉENNE CORINA CREȚU

Trois mois à peine après sa nomination, Mme Corina Crețu, Commissaire européenne à la politique régionale, a rencontré M. Vasco Alves Cordeiro, Président du Gouvernement régional des Açores et de la CRPM, les 3 et 4 février 2015. Cette visite avait pour but de nouer une collaboration étroite eu égard à la simplification de la Politique de cohésion et de s'assurer que les régions en demeurent les principaux acteurs. Le Président Cordeiro a également plaidé en faveur d'une collaboration dynamique entre la CRPM et la Commission européenne au regard des instruments financiers, le Plan Juncker risquant de ne pas atteindre des régions ne possédant pas une expérience suffisante de ces instruments ni les structures appropriées pour profiter du FEIS.



ENRICO ROSSI REPRÉSENTE LA CRPM AU CONSEIL INFORMEL SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION

Le Président de la Région Toscane, M. Enrico Rossi, a représenté la CRPM lors du Conseil informel des ministres en charge de la cohésion territoriale et des affaires urbaines, qui s'est tenu à Riga (Lettonie) le 10 juin 2015 en présence de la Commissaire européenne à la politique régionale, Mme Corina Crețu.

À cette occasion, le Vice-Président de la CRPM a souligné que la politique urbaine ne devrait pas prendre le pas sur la politique régionale et que les Régions devraient rester les principaux acteurs de sa mise en œuvre. En effet, le développement économique régional est impossible à réaliser si les Régions ne sont pas placées au cœur de la politique. Les Régions sont un acteur légitime de la Politique de cohésion, du point de vue tant des objectifs de la stratégie Europe 2020 sur leur

territoire que de la conception et de la mise en œuvre des programmes opérationnels ainsi que, bien entendu, eu égard à la gouvernance de la politique.

M. Enrico Rossi a également rappelé l'importance de la Charte de la gouvernance à multiniveaux, élaborée par le Comité des régions, que la CRPM a signée, à l'instar de plusieurs régions européennes.

LA CRPM PARTICIPE À LA COMMISSION REGI DU PARLEMENT EUROPÉEN



M. Enrico Rossi, Président de la Région Toscane et Vice-Président de la CRPM, et M. Pierre Karleskind, Vice-Président de Bretagne en charge des affaires européennes et maritimes, ont pris part, le 17 juin 2015, à la réunion de la commission du développement régional du Parlement européen. Les deux membres du Bureau politique de la CRPM ont été invités par la Présidente de la commission, Mme Iskra Mihaylova, à présenter l'organisation et ses principaux messages eu égard à la Politique de cohésion et à débattre avec les nouveaux membres de la commission.

Au cours de cet échange, les représentants de la CRPM ont insisté sur les nouvelles priorités politiques de la Commission européenne, à savoir le Plan Juncker, en soulignant que celui-ci devrait constituer un outil complémentaire à la Politique de cohésion et non s'y substituer. La Politique de cohésion est en effet souvent perçue comme une politique « fourre-tout » destinée à réduire les disparités régionales en Europe, à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 dans toutes les régions et comme un prérequis au cadre de gouvernance économique de l'Union. Si l'UE doit faire face à des investissements accrus, elle doit se préparer à accroître les ressources allouées à cette politique et, par conséquent, revoir à la hausse le budget de l'UE dans son ensemble.

Les Présidents de la CRPM ont également appelé la Commission européenne à assurer une meilleure coordination entre les réglementations relevant de la Politique de cohésion, les recommandations par pays, les accords de partenariat et les programmes opérationnels, et invité la DG REGIO à assurer une plus grande coordination dans la préparation et la mise en œuvre des programmes opérationnels.

CONTEXTE

La croissance bleue constitue la stratégie à long terme sous-tendant une croissance durable dans les secteurs marin et maritime. Il s'agit de la contribution maritime à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

ACTIONS DE LA CRPM

INVESTISSEMENTS MARITIMES

PLATEFORME EUROPÉENNE SUR LES INVESTISSEMENTS MARITIMES LIÉS AUX STRATÉGIES RÉGIONALES

Ainsi que cela a été évoqué lors de l'Assemblée générale d'Umeå, puis lors du Bureau politique de Nantes, sur la base d'une [note technique](#), la CRPM a conçu, en collaboration avec la Commission européenne, une plateforme de mise en réseau des investissements maritimes liés aux stratégies de spécialisation intelligente. Cette initiative vise à stimuler la mobilisation des financements européens disponibles pour soutenir l'économie maritime au sein des régions. Des travaux ont été entrepris pour identifier les financements disponibles pour le secteur maritime au niveau régional au moyen d'une analyse de la dimension maritime des stratégies de spécialisation intelligente et des programmes opérationnels des fonds concernés (à savoir FEDER, FSE et FEAMP). Cette analyse tient compte des différents bassins maritimes, notamment grâce au travail effectué par la Commission Arc Atlantique de la CRPM sur les priorités maritimes des Régions eu égard à la stratégie de l'UE pour l'Atlantique.



La CRPM et la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche (DG MARE) ont organisé une première conférence, intitulée [Blue.invest – EU support to maritime Regions](#) (investissement bleu, le soutien de l'UE aux régions maritimes), à Bruxelles le 22 septembre 2015 afin de débattre d'exemples concrets de stratégies régionales dotées d'une forte composante maritime. Cette première conférence a été suivie par un [atelier sur les régions maritimes, la croissance bleue et la spécialisation intelligente](#) qui s'est déroulé aux îles Canaries les 8 et 9 octobre 2015, auquel la CRPM a activement contribué.

Pour promouvoir efficacement une approche holistique de la croissance bleue, la CRPM a déjà entrepris de renforcer ses liens avec des acteurs clés, tels que les organisations actives dans le domaine maritime et de la recherche maritime, et elle poursuivra ses efforts en ce sens. Pour ce faire, la CRPM a pris part à la conférence [EurOCEAN 2014](#) qui s'est tenue à Rome en octobre 2014, un évènement européen de haut niveau dédié aux sciences marines qui a permis de communiquer des données concrètes aux scientifiques et aux décideurs politiques. Elle était également présente à la première [conférence JPI Oceans](#) le 7 mai 2015, qui a été le cadre d'échanges autour du premier programme commun de recherche marine instauré par des autorités nationales dans le cadre de l'initiative J.P.I.

UNE POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE (PCP) PLUS COMPÉTITIVES, DURABLE ET SOCIALE

Conformément aux priorités définies lors de l'Assemblée générale d'Umeå, la CRPM poursuit sa réflexion à long terme sur l'avenir de la PCP.

La CRPM s'intéresse actuellement aux incidences socio-économiques de la PCP, liées notamment à l'obligation de débarquer toutes les prises, au lien entre les pêcheries et les réglementations environnementales (p. ex. DCSMM) et à l'établissement de plans de gestion pluriannuels dans différents bassins maritimes. Ces questions ont également été abordées lors du [séminaire de Termoli](#) qui a été organisé, en octobre 2014, en collaboration avec la Commission Interméditerranéenne, ainsi que lors du [séminaire de Nantes](#) de février 2015 avec la Commission Arc Atlantique.

En ce qui a trait aux initiatives européennes de soutien du développement des zones dépendantes de la pêche et de l'aquaculture, la plateforme FARNET, cofinancée par la Commission européenne (DG MARE) et chargée d'assurer l'assistance technique des Groupes d'action locale pêche (FLAG) dans le cadre de la mise en œuvre du FEP 2007-2013, a organisé sa [conférence de clôture](#) les 2 et 3 mars 2015. La CRPM est intervenue lors de la session d'ouverture de l'évènement aux côtés de M. Karmenu Vella, Commissaire européen. La CRPM poursuivra sa collaboration avec l'initiative FARNET II 2015-2021.



Enfin, la CRPM a contribué à renforcer le rôle des Régions dans la gouvernance du PCP, grâce à leur implication au sein des Comités consultatifs. À ce stade, la Commission de la Mer du Nord possède le statut d'observateur au sein du CCR de la Mer du Nord, la Commission Interméditerranéenne est un observateur du CCR de la Méditerranée, et la Commission Arc Atlantique travaille aux côtés du CCR du Sud-Ouest.

ÉNERGIES RENOUVELABLES MARINES ET INDUSTRIES MARITIMES

Par l'intermédiaire de son Groupe de travail « Industries maritimes pour la Croissance bleue », dirigée par la Région des Pays de la Loire (France) et suite à la Déclaration d'Umeå, la CRPM mène des activités sur les industries maritimes et l'énergie marine en intégrant la dimension du bassin maritime au sein de ses Commissions géographiques. Durant sa [réunion](#) du 21 avril 2015, la CRPM et ses Commissions géographiques ont exposé leurs priorités pour le développement de trois secteurs

(la construction navale, l'énergie marine et l'industrie pétrolière et gazière) ainsi que les synergies importantes entre eux. Les priorités identifiées renvoient à la nécessité à la fois de soutenir ces trois secteurs et de concevoir une stratégie industrielle unifiée pour l'Europe maritime impliquant les initiatives actuelles de l'Union dans ces domaines. La CRPM s'est également inspirée du [séminaire MarinA-MED de Marseille](#) qui s'est tenu en décembre 2014 ainsi que de sa collaboration régulière avec des organismes clés, tels que l'initiative Ocean Energy Europe, le projet Ocean-Eranet et le Conseil Sectoriel Européen des Compétences.

TOURISME MARITIME ET CÔTIER

L'action de la CRPM dans ce domaine est impulsée par le Groupe de travail sur le tourisme, présidé par la Région de Västra Götaland (Suède). Le groupe a mis l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie européenne pour le tourisme côtier et maritime. Une [synthèse](#) du lien entre les politiques des Régions et cette stratégie, ainsi que des perspectives d'actions, a été présentée lors de la réunion du Groupe de travail sur le tourisme de la CRPM de Bruxelles du 22 avril 2015.

Après la conférence [Améliorer le dialogue paneuropéen avec les croisiéristes](#), qui s'est tenue les 5 et 6 mars 2015 à Bruxelles, la CRPM a été intégrée en tant qu'organisation au processus de suivi ad hoc instauré par la Commission européenne. La CRPM a également entretenu ses relations avec les organisations telles que l'Organisation Mondiale du Tourisme, Necstour ou les projets tels que [MITOMED](#), notamment dans le cadre du [séminaire MarinA-MED de Florence](#) de mai 2015.

TECHNOLOGIES BLEUES

Depuis 2013, la CRPM s'efforce d'affermir les liens entre les politiques des Régions et les priorités européennes en matière de technologies bleues. Une [synthèse](#) des perspectives d'actions dans ce domaine a été présentée lors de la [réunion](#) organisée à Bruxelles le 22 avril 2015.

Parallèlement, après les discussions entamées en 2012, un [partenariat de travail](#) a été noué entre la CRPM et le Centre européen de ressources biologiques marines (EMBRC), seule structure de recherche membre de l'European *STRATEGY FORUM ON RESEARCH INFRASTRUCTURES* (ESFRI) dans le domaine des biotechnologies bleues. Aujourd'hui, cette collaboration se poursuit dans le cadre du projet PP2 de l'EMBRC pour Horizon 2020, qui a été lancé en octobre 2015. La CRPM y joue le rôle d'un partenaire qui s'attache à faciliter le dialogue avec les régions quant à l'emploi des fonds ESI à l'appui des biotechnologies bleues à l'échelle régionale. Un lien a donc été instauré avec les Commissions géographiques de la CRPM, notamment par le biais du Groupe Innovation de la Commission Arc Atlantique.

GESTION ET PROTECTION DES CÔTES

PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME ET GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

Dans le cadre des travaux menés par la Région Noord-Holland, la CRPM souhaite favoriser la mise en œuvre de la Directive relative à la planification de l'espace maritime (PEM) en se focalisant sur le rôle des Régions et les interactions terre-mer. À cette fin, le Vice-Président de la CRPM, M. George Alexakis, a participé à la conférence de la DG MARE sur la PEM et le tourisme de novembre 2014. Les interactions terre-mer ont également été évoquées au cours d'une [réunion](#) organisée par la CRPM le 22 avril 2015, organisée en marge des Groupes d'experts de la Commission européenne sur la PEM et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), dont la CRPM est également membre.

La PEM et la GIZC ont aussi donné lieu à des initiatives au niveau des bassins maritimes et à une synergie avec les Commissions géographiques de la CRPM, à l'instar du séminaire MarinA-MED qui s'est tenu à Rome en novembre 2014.

MILIEU MARIN

Dans ce domaine, les travaux portent notamment sur un suivi actif de l'application de la *Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin* (DCSMM) au regard des aspects clés précédemment identifiés. Depuis qu'elle a été admise au sein du groupe de coordination sur la mise en œuvre de la DCSMM par la DG Environnement, la CRPM suit étroitement les grandes problématiques susceptibles de concerner les Régions, notamment eu égard à la définition des programmes de mesures que les États membres doivent accomplir. Dans ce domaine, les priorités ont été débattues à l'occasion d'une [réunion](#) qui s'est tenue le 22 avril 2015.

DONNÉES CÔTIÈRES

La production et l'utilisation des données côtières par les services de géo-information revêt une importance stratégique pour les autorités publiques et les acteurs du secteur maritime.

Ces travaux ont abouti à l'établissement d'une coopération avec les Services hydrographiques nationaux dans le cadre du projet de cartographie côtière, financé par la DG MARE. Ce projet, initié en juin 2015, évaluera la disponibilité des cartes côtières numériques en Europe, diffusera cette information par le biais du réseau européen d'observation du milieu marin et de collecte des données (EMODnet), permettra un échange des pratiques de cartographie côtière au sein de l'Union, élaborera des normes ainsi qu'un algorithme d'acquisition des données et proposera pour l'avenir une stratégie et un mode de fonctionnement du programme. La CRPM s'attachera tout particulièrement aux interactions entre ces objectifs et à l'emploi des fonds européens au niveau régional.

La CRPM a également collaboré avec Eurisy et contribué à l'organisation d'une [conférence](#) sur **l'Économie bleue et les services de géo-information à Bari (Pouilles) en novembre 2014. Elle a été l'occasion de discuter de la contribution des** applications satellitaires aux services de géo-information pouvant être utiles aux régions.

SÉCURITÉ MARITIME

À l'heure actuelle, la CRPM axe ses efforts sur la reconnaissance des dommages écologiques sur la base des [propositions](#) qu'elle a présentées en avril 2013. Dans ce domaine, le [rapport Ferreira](#) du Parlement européen, relatif à l'exploitation du potentiel de création d'emploi et de croissance de la recherche et de l'innovation dans l'économie bleue, constitue un important pas en avant, puisqu'il « *estime qu'il faudrait adopter un paquet "Erika IV" sur la sécurité maritime afin de prévenir de nouvelles catastrophes maritimes majeures; considère que ce train de mesures devrait attester des dommages environnementaux causés aux eaux marines, dans la législation européenne* ». Cela fait échos au très fort engagement des membres de l'Inter groupe dans ce domaine.

Parallèlement, la CRPM surveille le processus de révision de la Directive sur la responsabilité environnementale (DRE), puisque la Commission européenne publiera à l'automne à ce sujet un rapport traitant de la couverture des dommages environnementaux par les réglementations européennes et internationales. L'expertise de la CRPM dans ce domaine est notable, compte tenu des résultats de la [plateforme Arcopol](#), à laquelle la Commission Arc Atlantique a pris part, et des conclusions de la [Conférence Safer Seas](#).

LE PRÉSIDENT CORDEIRO RENCONTRE LE COMMISSAIRE EUROPÉEN KARMENU VELLA



M. Karmenu Vella, nouveau Commissaire aux Affaires maritimes, à la Pêche et à l'Environnement, a officiellement rencontré le Président Cordeiro le 4 février 2015 dans le cadre d'un échange d'opinions sur les priorités de l'Union dans le domaine maritime. Le 22 septembre 2015, le Président de la CRPM a également rencontré M. João Aguiar Machado, quelques semaines après sa nomination en tant que nouveau Directeur général de la DG MARE. Ces rencontres ont constitué d'extraordinaires opportunités d'aborder les priorités immédiates et les actions que la CRPM et la Commission européenne doivent entreprendre durant la période de programmation actuelle.

L'INTERGROUPE SEARICA CONFIRMÉ EN TANT QU'INTERGROUPE OFFICIEL DU PARLEMENT EUROPÉEN



À l'issue des élections européennes, le nouveau Parlement européen a confirmé l'affiliation officielle de l'Intergroupe Mers, Rivières, Îles et Zones Côtières ([SEARICA](#)). Mme Gesine Meissner, députée européenne, préside cet organe dont la CRPM reste le secrétaire, poursuivant ainsi sa collaboration étroite avec les députés européens en charge des affaires maritimes.

Le 12 mai 2015, SEARICA a organisé à Bruxelles sa [Conférence de lancement](#) officielle, en présence de Monsieur le Commissaire [Karmenu Vella](#). Outre cet événement, intitulé « *Saisir l'opportunité pour renforcer l'Europe de la Mer* », l'Intergroupe a organisé d'autres réunions relatives à [l'industrie maritime](#), aux [données marines](#), à la [pollution marine](#) et aux [océans et changement climatique](#). Les membres de l'Intergroupe ont également soumis 18 amendements au rapport du Parlement

européen sur le potentiel de création d'emplois et de croissance de la recherche et de l'innovation dans l'économie bleue présenté par M. Joao Feirerra, député européen, et signé par plus de 30 députés européens.

ÉDUCATION ET FORMATION - VASCO DA GAMA



L'initiative d'un groupe de Régions pionnières, sous la houlette de la Région Mecklenburg-Vorpommern, autour de l'élaboration d'une espèce d'« Erasmus maritime » baptisé Vasco da Gama a conduit au lancement du projet [Vasco Da Gama](#), cofinancé par la Direction générale Mobilité et transports (DG MOVE) de l'UE pour la période 2014-2015. Ce projet implique quelque vingt partenaires, dont des Régions, des établissements d'enseignement et des organismes professionnels. Sous la direction de la CRPM, il est contrôlé par un « Conseil consultatif » composé notamment d'armateurs européens (ECSA) et de représentants des salariés du transport maritime (ETF).

La CRPM aspire à ce que le programme Vasco da Gama constitue une première vraie étape vers une initiative concertée appelée à devenir progressivement le « volet ressources humaines » des Politiques maritimes intégrées pour aboutir à une « communauté Vasco da Gama » à l'échelle européenne. Grâce aux recommandations tirées de ce projet, et en s'appuyant sur les partenaires les plus engagés, la CRPM encourage de nouvelles initiatives, notamment au niveau des bassins maritimes, avec l'aide de ses Commissions géographiques.



Première Université d'été Vasco da Gama à Kalmar (Suède)

First Vasco da Gama summer school in Kalmar (Sweden)

CONTEXTE

Il existe incontestablement un lien entre l'accessibilité et le développement économique des Régions. En effet, à quelques exceptions près, toutes les Régions affichant un PIB inférieur à 75 % de la moyenne européenne présentent un potentiel d'accessibilité inférieur à la moyenne de l'Union. Sans une intervention décisive de l'Union européenne, les territoires les plus difficiles d'accès courent donc le risque que leur potentiel de connectivité stagne, alors qu'il aura globalement progressé dans l'ensemble de l'Europe. Les disparités en matière de connectivité entre les territoires pourraient alors se creuser encore et finir par aboutir à une sévère perte d'attractivité pour les régions les plus périphériques et difficiles d'accès.

En dépit de « bases légales » qui prévoient que la politique européenne des transports doit contribuer à la cohésion territoriale, cette dimension n'a que rarement bénéficié d'un haut degré de priorité de la part des institutions européennes. C'est pour cette raison que la CRPM est particulièrement mobilisée sur ce sujet, et a fait de l'amélioration de l'accessibilité une de ses grandes priorités stratégiques.

Fin 2013 ont été adoptés les textes européens qui fixent les priorités thématiques et budgétaires pour les infrastructures et les services de transport pour la période 2014-2020, et même au-delà s'agissant des réseaux de transport (2030 pour le réseau « central », et 2050 pour le réseau « global »). Il s'agit des lignes directrices du Réseau Transeuropéen de Transports (RTE-T) et du règlement du Mécanisme d'Interconnexion en Europe (MIE), mécanisme qui finance le RTE-T et les autres volets de la politique européenne des transports.

Pendant toute la période de négociation de ces instruments, la CRPM et ses commissions géographiques ont œuvré – notamment auprès du Parlement Européen – pour rendre ces textes aussi aptes que possibles à soutenir les projets géographiquement éloignés du centre économique de l'Europe. Même insuffisamment, le résultat de cette mobilisation a permis d'influencer le résultat final des négociations, notamment en améliorant la prise en compte des ports périphériques dans le RTE-T.

2014 et 2015 sont des années de mise en œuvre des décisions de la fin 2013. Pendant cette période la Commission européenne dispose d'une marge de manœuvre importante pour appliquer les décisions. C'est dans ce contexte que la CRPM a lancé lors de son Assemblée Générale de 2014 une campagne pour l'accessibilité. Cette campagne a été préparée et conduite avec par le groupe de travail transports de la CRPM, animé par la Région Aragon.

Pour les Régions de la CRPM, l'accessibilité maritime est évidemment une priorité. Pendant cette même période et sous la conduite de la Région Nord Pas de Calais, la CRPM a pris une part active aux travaux européens sur le soutien au transport maritime durable et aux réflexions sur les Autoroutes de la Mer.

ACTIONS DE LA CRPM

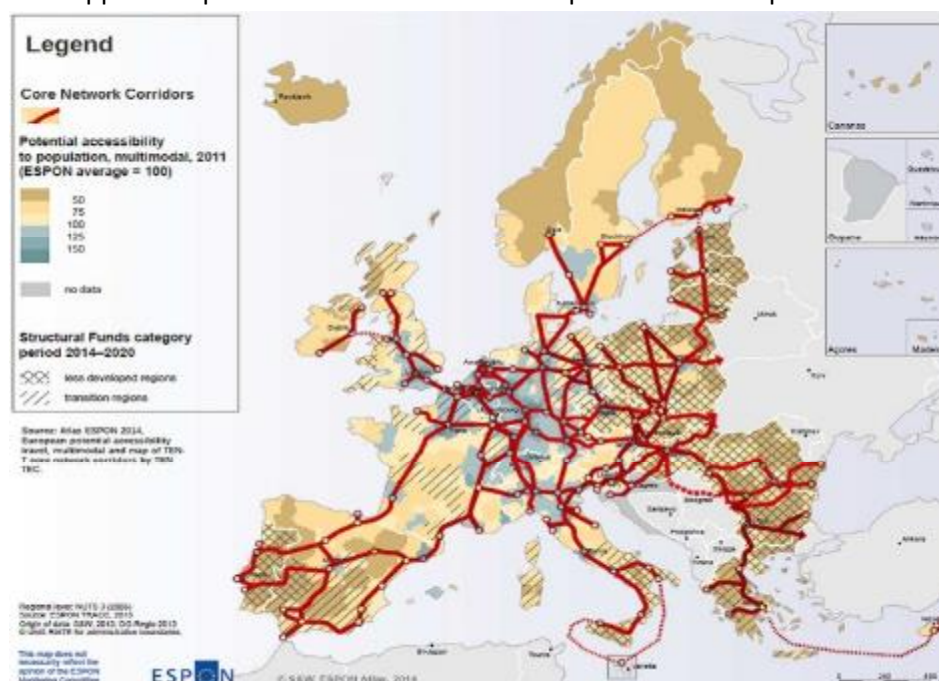
LA CAMPAGNE D'ACCESSIBILITÉ DE LA CRPM

L'Union européenne n'accorde pas une priorité suffisante à l'accessibilité comme critère de respect du principe de cohésion territoriale. À titre d'exemple, les articles 90 et 91 du Traité prévoient que la politique communautaire de transport doit encourager la cohésion territoriale, tandis que l'article

174 stipule qu'une attention particulière doit être portée aux régions souffrant de handicaps importants et persistants. Par ailleurs, bien que nombre de territoires périphériques, ultrapériphériques et insulaires aient su tirer leur épingle du jeu en dépit de leur éloignement, les représentants des Régions de la CRPM ont bien conscience du prix que leurs entreprises et habitants doivent payer pour accéder aux marchés et aux centres de décision.

Dans sa [Déclaration finale](#) à l'Assemblée générale 2014 d'Umeå, la CRPM a confirmé que l'amélioration de l'accessibilité de ses Régions membres constitue l'une de ses priorités. À cette occasion, les Régions maritimes ont résolu de faire de 2015 l'année de l'accessibilité territoriale, ce qui a ensuite donné lieu au lancement d'une campagne d'accessibilité. Cette campagne est organisée en synergie avec les Commissions géographiques de la CRPM, qui couvrent les différents bassins maritimes d'Europe.

La carte ci-dessous montre bien dans quelle mesure les neuf corridors prioritaires du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), qui bénéficieront de la majeure partie des financements, desservent, ou plutôt ne desservent pas, les zones les moins accessibles du territoire européen. Elle fait clairement apparaître plusieurs zones non couvertes par les corridors prioritaires.



Par conséquent, lors de la réunion de son Bureau politique qui s'est tenue à Nantes (France) le 27 février 2015, la CRPM a publié une position politique visant à « [Améliorer l'accessibilité des régions maritimes et valoriser leur situation dans les flux de transport mondiaux](#) ». Cette action s'est poursuivie et, dans le cadre de la réponse de la CRPM à une consultation sur le [Livre blanc sur les transports 2011](#), le Bureau politique a adressé à la Commission européenne, à l'occasion de sa réunion du 12 juin en Crète, une demande de désignation d'un coordinateur européen dédié aux régions éloignées, situées à distance des neuf corridors.

Par ailleurs, un investissement spécifique a été réalisé pour faire en sorte que les autorités régionales soient associées à la gouvernance des corridors. Les démarches effectuées en ce sens ont été couronnées de succès, puisque les Régions situées sur ces corridors ont été invitées à deux réunions des forums qui débattent du plan d'action de chacun des corridors. Les commissions géographiques

ont joué un rôle important en promouvant et organisant la participation de leurs membres aux corridors qui les concernent.

Pour autant, participation aux forums ne signifie pas participation à la prise de décision, celle-ci étant de facto partagée entre la Commission et les Ministres des Transports nationaux. Les Régions situées à l'écart des corridors n'ont pas été associées à ces forums, et la dimension portuaire et maritime n'a pas fait l'objet d'un traitement adéquat dans tous les corridors.

Les Régions insulaires sont à l'évidence les plus concernées par les questions d'accessibilité, et la CRPM y a consacré une attention spécifique, à l'occasion des réunions du Bureau Politique de Nantes et de Crète, ainsi que lors de l'évènement du 16 avril à Marseille (voir ci-après)

TRANSPORT MARITIME ET AUTOROUTES DE LA MER

En avril 2015, la CRPM a [répondu](#) à une [consultation](#) de la Commission sur les objectifs stratégiques pour le transport maritime européen. Elle a rappelé que le transport maritime doit être encouragé en tant que mode de transport durable, notamment à l'heure où la Directive sur la teneur en soufre de certains combustibles suscite une marche arrière au niveau du report modal, avec un retour des camions sur les routes. La visibilité des dispositifs et de l'aide communautaires devrait être allongée, ce que la CRPM défend également dans le cadre du **Forum européen sur le transport maritime durable**, un organe de consultation européen auprès duquel la CRPM représente les autorités régionales.

Les autoroutes de la mer constituent l'un des outils mis en œuvre par l'UE dans le domaine du transport maritime. La CRPM prépare actuellement une contribution spécifique aux propositions que la Commission européenne devrait publier au regard de cette politique en mars 2016.

RENFORCER LA VISIBILITÉ ET AMÉLIORER LE PROFIL DE LA CRPM

VERS L'ACCESSIBILITÉ DES PORTS ET UN TRANSPORT MARITIME DURABLE EN MÉDITERRANÉE

L'évènement intitulé « [Les ports vers l'accessibilité et le transport maritime durable en Méditerranée](#) », organisé en coopération avec la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, la Junta de Andalucía, l'Université et le Port de Malaga, s'est déroulé le 14 avril 2015 à l'Institut des Études portuaires de Malaga.

Il a notamment mis en lumière le fait que les ports sont essentiels aux secteurs en développement, tels que les énergies bleues et le tourisme durable. Afin de mieux quantifier ces éléments, il apparaît nécessaire de mieux encadrer l'évaluation des activités portuaires. Par exemple en intégrant une répartition des analyses par activité portuaire, en harmonisant les protocoles et les données, en procédant à un contrôle plus approfondi de la consommation d'énergie et des coûts connexes, en développant la R&D ainsi qu'en renforçant les échanges d'informations afin de stimuler l'innovation.

LA CRPM RENCONTRE LE NOUVEAU COORDINATEUR EUROPÉEN EN CHARGE DES AUTOROUTES DE LA MER, BRIAN SIMPSON

Une délégation de la CRPM, conduite par le Vice-Président de la Région Nord-Pas de Calais (France) en charge des Affaires maritimes, M. Wulfran Despicht et la Secrétaire générale de la CRPM, Mme Eleni Marianou, a rencontré le nouveau Coordinateur européen en charge des autoroutes de la mer, M. Brian Simpson. Au cours de cet entretien, l'ancien Président de la Commission des transports du

Parlement européen a invité la CRPM à jouer pleinement son rôle dans le processus de consultation, qui s'achèvera en mars 2016 par la présentation d'une « feuille de route ».

SÉMINAIRE DE MARSEILLE : CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPÉENNE À L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES TERRITOIRES

Un séminaire intitulé « [Contribution de l'Union européenne à l'amélioration de l'accessibilité des territoires](#) » a été organisé le 16 avril 2015 à Marseille (France) à l'invitation de M. Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Président de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM.



Le séminaire a été divisé en quatre sessions consacrées aux priorités de la CRPM, à savoir « Périphérie et handicaps pour l'accessibilité », « Report modal vers le transport maritime, une option durable que l'UE doit soutenir », « Pour une armature portuaire au service d'une desserte multimodale des hinterlands » et « Renforcer la connexion entre les deux rives de la Méditerranée ».

Mme Gesine Meissner, Présidente de l'Intergroupe Mers, Rivières, Îles et Zones côtières et membre de la Commission des transports, et **Mme Désirée Oen**, chef de Cabinet adjointe de la Commissaire des transports, Mme Violeta Bulc, représentaient les institutions européennes.

LA CRPM PRÉSENTE LORS DE LA SEMAINE DU TRANSPORT INTERNATIONAL

En juin 2015, la Région d'Odessa a accueilli la [Semaine du transport international](#) en présence du Ministre ukrainien des Infrastructures, M. Andriy Pivovarsky.

Cet évènement a été associé au forum « *La mise en œuvre d'approvisionnement mondial dans le trafic international* » et au séminaire « *Faciliter le Commerce international et la logistique* ». Une exposition « Inter-TRANSPORT » était également au programme de cette semaine.

La CRPM a organisé un atelier intitulé « Projet Vasco Da Gama pour la Mer Noire ». Les discussions avaient pour objectif de faciliter la mobilité transnationale dans le domaine de l'éducation maritime dans le bassin de la Mer Noire et de proposer des arrangements et des étapes pratiques. À cet égard, les participants contribuent à augmenter l'attrait du secteur et à réduire les problèmes, tels que le chômage des jeunes et la fuite des cerveaux.

LA CRPM PRÉSENTE AUX JOURNÉES RTE-T

M. Erik Bergkvist, Président du Comité exécutif de la Région Västerbotten (Suède) a représenté la CRPM aux [Journées RTE-T 2015](#) qui se sont tenues à Riga les 22-23 juin. L'évènement a été soutenu par la Commissaire européenne en charge du transport, Mme Violeta Bulc, en collaboration avec M. Anrijs Matīss, Ministre du transport de la Lettonie pour la Présidence de l'UE.

Conformément à la demande formulée par le Bureau politique de la CRPM du 12 juin, M. Erik Bergkvist a souligné que les zones situées loin du réseau central du RTE-T et des neuf corridors du MIE devraient bénéficier d'un coordinateur européen spécifique.

Dans les six Commissions géographiques de la CRPM, il existe des exemples clairs de projets de transport qui sont à prendre en compte dans le système de corridor central du RTE-T. M. Erik Bergkvist, en tant que Président d'une région suédoise, a présenté l'un de ces exemples : l'alignement médian du Corridor de Botnie qui relie la Norvège à l'ensemble du Golfe de Botnie de la Finlande et au-delà.

ÉNERGIE ET CLIMAT

CONTEXTE

L'Union européenne est entrée dans un nouveau cycle politique ainsi que dans une nouvelle période de programmation pour les grandes politiques européennes, notamment en matière d'énergie et de changement climatique.

D'un côté, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la sécurité de l'approvisionnement et un marché européen de l'énergie intégré constituent les piliers de la politique énergétique qui vise à offrir aux consommateurs européens, ménages comme entreprises, une énergie sûre, durable, compétitive et abordable. De l'autre, le changement climatique constitue l'un des défis essentiels pour le développement humain durable au 21^e siècle, puisqu'il entraîne des répercussions sur les enjeux socio-économiques mondiaux, notamment la pauvreté et les inégalités, le développement économique, la dynamique des populations, la production et l'approvisionnement énergétiques, la gestion des ressources, la consommation et la sécurité alimentaire.

En 2015, la Commission européenne a annoncé et lancé un nouveau cadre intégrant une politique énergétique et climatique, l'Union de l'énergie. Dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique, l'Union de l'énergie constitue l'une des 10 priorités de la nouvelle Commission européenne. Elle vise à instaurer un cadre intégré pour les politiques énergétiques garantissant également la mise en œuvre de la politique énergétique extérieure et des règles du marché intérieur de l'UE.

Les acteurs territoriaux jouent actuellement un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique et dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique énergétique commune, puisqu'ils sont ceux qui agissent chaque jour concrètement sur le terrain. Les gouvernements régionaux sont notamment chargés d'élaborer et d'appliquer les législations, politiques, stratégies, normes, programmes et mécanismes fiscaux dans les domaines ayant une incidence directe sur les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et concernés par les conséquences du changement climatique. Parallèlement, les Régions peuvent faire figure de modèle dans le domaine de l'efficacité énergétique et faciliter le développement des énergies renouvelables ainsi que l'innovation. L'expérience acquise ces dix dernières années montre qu'une dimension territoriale peut aboutir à des actions ciblées parfaitement adaptées à la dynamique de population ainsi qu'aux réalités et

besoins locaux et améliorer la bonne formulation des politiques et objectifs climatiques et énergétiques pour garantir une efficacité maximale au niveau infranational.

Dans ce cadre, la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), ou [COP 21](#), se tiendra à Paris (France) du 30 novembre au 11 décembre 2015. La COP 21 réunira près de 40 000 participants, dont des délégués nationaux et régionaux, des observateurs et des acteurs de la société civile, et devrait aboutir au tout premier accord mondial sur le climat juridiquement contraignant, qui entrera en vigueur après 2020.

ACTIONS DE LA CRPM

FEUILLE DE ROUTE POUR LA COP 21

La CRPM suit attentivement, tant de sa propre initiative que conjointement à d'autres acteurs clés, le processus de négociations internationales sur le climat. Par l'intermédiaire de son Secrétariat et des Commissions géographiques, la CRPM a élaboré un ensemble d'actions essentielles pour son implication stratégique en vue de la COP 21.

Elle a notamment présenté une [position politique](#) sur le changement climatique lors de la réunion de son Bureau politique, qui s'est tenue en Crète en juin 2015, dans laquelle elle soulignait les grandes priorités et interrogations des membres de la CRPM, telles que le tourisme, l'industrie maritime, la gestion des zones côtières ou les plans d'adaptation en vue des négociations climatiques et de l'accord qui sera potentiellement adopté.

Ce document engage les représentants régionaux à entreprendre différentes initiatives pour lutter contre le changement climatique, notamment en renforçant le cadre de coopération entre les bassins maritimes, en promouvant plus le recours aux inventaires et méthodes de contrôle des émissions de gaz à effet de serre, en mobilisant des fonds pour appliquer des plans d'adaptation et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et en encourageant des projets concrets liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et au transport maritime. Il appelle également les États membres à signer, dans le cadre de la COP 21, un accord ambitieux et contraignant en réponse aux alertes de plus en plus pressantes de la communauté scientifique et à adopter une approche ascendante du partage des responsabilités avec les Régions quant à l'application des plans d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

La CRPM participera à la COP 21 en tant qu'intervenant légitime au sein des réseaux mondiaux s'intéressant à cette thématique et y présentera sa position politique ainsi que les engagements qu'elle a adoptés, ainsi que les bonnes pratiques et les initiatives proactives d'atténuation du changement climatique et d'adaptation que ses régions-membres ont d'ores et déjà mises en œuvre.

UNION DE L'ÉNERGIE

Étant donné qu'une très grande partie des dispositions de l'Union de l'énergie intéressent directement et relèvent de la compétence des États membres, la CRPM a publié en mai 2015 une [note technique sur l'Union de l'énergie](#) qui insiste sur le fait que l'Union de l'énergie constitue, pour la CRPM, une priorité mais aussi une occasion de répondre à certaines problématiques des régions périphériques. Les Régions périphériques et les Îles souffrent en effet d'être des « îlots énergétiques », où les réseaux électrique et gazier sont faiblement connectés au reste du continent. Par ailleurs, la CRPM estime qu'une gouvernance intégrée est nécessaire à la réalisation de l'Union

de l'énergie et à la garantie que toutes les actions en la matière menées au niveau européen, national, régional et local contribueront à ses objectifs.

Le Secrétariat général de la CRPM travaillera en étroite coopération avec les groupes de travail sur l'énergie des Commissions géographiques afin d'identifier et de révéler les points d'intérêt et opportunités pour les Régions découlant de la communication relative à l'Union de l'énergie.

L'ENGAGEMENT DES RÉGIONS À FAIRE EN SORTE QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DEMEURE UNE PRIORITÉ POLITIQUE

Après avoir renforcé ses alliances avec d'autres acteurs, tels que les réseaux intergouvernementaux ou les ONG, et encouragé la concertation avec les gouvernements nationaux et les institutions européennes, la CRPM, ses Commissions géographiques et ses membres ont pris part à divers événements clés dans la perspective de la COP 21.

Dans le cadre des Journées de la Coopération Méditerranéenne de Rome (Italie), le 11 novembre 2014, la CRPM et sa Commission Interméditerranéenne ont soutenu la Conférence finale COASTGAP et le Séminaire COM&CAP MarInA-MED « [Vers des conditions-cadres pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et la croissance bleue dans la Méditerranée](#) ».

Le 11 décembre 2014, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a accueilli la réunion sur le climat des élus locaux et régionaux de la Méditerranée. L'événement était organisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Commission Méditerranée des Cités et Gouvernements locaux unis, la ville de Marseille et la Commission Interméditerranéenne de la CRPM. Une « [Déclaration climat des élus locaux et régionaux de la Méditerranée](#) » a été adoptée.

La CRPM a participé au [Sommet Mondial Climat et Territoires avec la société civile](#) qui s'est tenu les 1 et 2 juillet 2015 à Lyon (France). Diverses propositions ont également été formulées afin que l'accord qui sera adopté lors de la COP 21 renforce la capacité des acteurs non étatiques ainsi que des autorités locales et régionales de terrain, notamment en termes de financement.

Le 29 mai, le Président de la Commission Mer du Nord, M. Tom-Christer Nilsen, a rejoint la délégation conduite par le Vice-Président de la Commission européenne pour l'Union de l'énergie, M. Maros Sefcovic, dans le cadre de la visite transfrontalière de la région des Pays-Bas du Nord/de Basse-Saxe dans le cadre du Tour d'Europe de l'Union de l'énergie.

La Commission des Îles de la CRPM a été l'occasion pour les représentants des îles de se réunir à Bruxelles les 24 et 25 juin 2015 pour la conférence finale du projet [SMILEGOV](#), qui a été marquée par la cérémonie de signature du Pacte des Îles. Suite à l'accession de 41 nouveaux membres, le Pacte des Îles comprend désormais 117 membres.



Parlement européen, Bruxelles, 25 juin 2015, cérémonie de signature du Pacte des Îles

Le 28 novembre, l'évènement final du projet [ELIH-MED](#) s'est déroulé au Parlement européen, à l'invitation de M. Francesc Gambús (député européen). Les représentants des Régions de Catalogne, Valence, Murcia (Espagne), Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon (France), Piémont, Basilicate, Ombrie, Sicile (Italie), Macédoine orientale et Thrace, Macédoine occidentale (Grèce) ainsi que de différentes municipalités, agences de l'énergie, entités publiques et associations, telles que la CRPM, ont appelé les institutions européennes à employer plus fortement les fonds ESI à la rénovation énergétique des logements sociaux.

Le Conseil Régional de Guadeloupe a accueilli une réunion internationale de haut niveau sur la biodiversité et le changement climatique dans les Régions européennes ultrapériphériques (RUP) et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ainsi que dans les Petits États insulaires en développement (PEID) de ces zones géographiques. L'évènement était organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Commission européenne, le gouvernement français, le Conseil Régional de Guadeloupe, le gouvernement des Îles Vierges Britanniques, l'Association des Pays et territoires d'outre-mer (OCTA) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) du 22 au 25 octobre 2014.

Les 4 et 5 juin 2015, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM a participé au forum [MEDCOP21](#) visant à introduire une dynamique durable à l'échelle de la Méditerranée et à promouvoir une coopération active en matière de changement climatique. Le forum MEDCP21, qui s'est tenu à Marseille, préfigurait la COP 21 qui se tiendra à Paris (France) du 30 novembre au 11 décembre 2015.

CONTEXTE

Depuis 2011, le contexte de la Politique européenne de voisinage a changé et évolué, la situation géopolitique s'étant complexifiée aux frontières de l'UE, où plusieurs conflits se jouent, à la suite du Printemps arabe, de la multiplication des menaces pour la sécurité, telles que les attaques terroristes, de la crise humanitaire associée au problème migratoire et la longue vague des crises économiques et financières.

Durant l'été, la crise migratoire a pris des proportions jamais vues en Méditerranée, les meilleures conditions climatiques ayant permis aux passeurs d'entraîner un plus grand nombre de gens dans des traversées périlleuses. Parallèlement, la multiplication spectaculaire du nombre de réfugiés sillonnant l'ouest des Balkans prouve que l'urgence s'étend bien au-delà de quelques pays du Sud de l'Europe. La réponse de l'Europe à cette urgence commence à peine à prendre forme.

La situation dans les différents pays du Sud de la Méditerranée est actuellement très instable : la Libye est en plein chaos, tandis que la Tunisie et l'Égypte ont subi deux terribles attaques terroristes.

La situation est également très tendue entre les pays de l'Union et avec les pays voisins. La France, le Danemark et la Turquie ont notamment été la cible de violentes manifestations d'antisémitisme, de radicalisme, de fondamentalisme et d'extrémisme qui ont entraîné la mort de citoyens innocents.

ACTIONS DE LA CRPM

CONTRE TOUTES LES FORMES DE TERRORISME EN EUROPE

Après son « [Appel urgent lancé aux institutions européennes et aux États membres](#) », qui a été approuvé à Umeå (Suède) les 24 et 25 septembre 2014, la CRPM réaffirme sa détermination à ne jamais sous-estimer l'importance d'un quelconque acte de fanatisme, d'antisémitisme et d'intimidation ainsi que son engagement à demeurer constamment vigilante eu égard à la liberté de parole et d'expression au sein de ses Régions. Le Bureau politique de la CRPM, lors de sa réunion de Nantes du 27 février 2015, a [condamné](#) toutes les formes de terrorisme en Europe.

Les Régions de la CRPM s'unissent pour appeler l'Union européenne et les États membres à prendre les mesures nécessaires contre le radicalisme, le fondamentalisme et l'antisémitisme et contre toute forme d'extrémisme ; elles s'efforceront également de promouvoir tout engagement pratique pour éviter les affrontements de la société et assurer la protection de la vie et de la dignité de leurs citoyens.

LA CAMPAGNE NOUS SOMMES TOUS MÉDITERRANÉENS



Lorsque les Chefs d'États et de gouvernements de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles le 23 avril 2015 pour une réunion extraordinaire du Conseil de l'Europe sur l'immigration, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM a adressé une Lettre ouverte au Conseil de l'Europe et au Parlement européen réaffirmant son engagement fort et sa solidarité envers les citoyens de la Méditerranée.

Cet engagement a été signé par M. Michel Vauzelle, Président de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que par

M. Rosario Crocetta, Président de la Région Sicile et Président de la Task Force de la CRPM sur la migration.

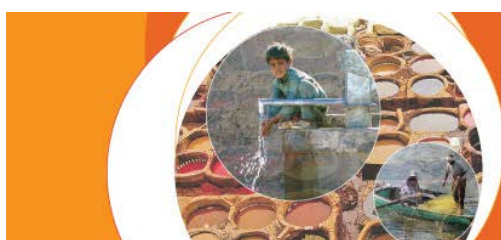
Suite à cette lettre, la ville de Palerme (Italie) a accueilli, le 18 mai 2015, un séminaire consacré à la *Gestion de la migration dans la région méditerranéenne*, à l'invitation de M. **Rosario Crocetta**, Président de la Région Sicile. En lien avec ce séminaire, une visite au centre d'accueil des migrants de Palerme a également été organisée.

Le 20 mai 2015, une délégation des Présidents de la Région méditerranéenne de la CRPM, dirigée par MM. Michel Vauzelle et Rosario Crocetta et composée notamment de M. Apostolos Katsifaras, Président de la Région Dytiki Ellada, Mme Joana Ortega, Vice-Présidente du Gouvernement de Catalogne, M. Giusi Nicolini, Maire de Lampedusa, et Mme Eleni Marianou, Secrétaire générale de la CRPM, a rencontré M. Martin Schulz afin de demander le soutien du Parlement européen à l'établissement d'une politique méditerranéenne efficace de gestion des flux migratoires et de réponse aux *défis de la destinée commune* des citoyens méditerranéens.



La Commission Interméditerranéenne de la CRPM a également lancé une campagne de sensibilisation sous la forme de la pétition « [NOUS SOMMES TOUS MÉDITERRANÉENS](#) ». Avec plus de 1 000 signataires et le soutien du Président du Parlement européen, M. Martin Schulz, cette campagne met en avant les valeurs de solidarité, de coopération, d'intégration et de dialogue ainsi que la lutte contre le racisme, la xénophobie et le terrorisme.

PLATFORMA, UN BON EXEMPLE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



Pour la toute première fois, les gouvernements locaux et régionaux et la Commission européenne se sont engagés à travailler en étroite collaboration pour atteindre des objectifs qui contribueront à instaurer la démocratie, la dignité humaine, l'égalité et la justice pour tous dans un esprit de solidarité internationale.

Le 28 janvier 2015, cinq réseaux internationaux de gouvernements locaux et régionaux, dont [PLATFORMA](#), ont signé le premier accord de partenariat stratégique avec la Direction générale Coopération internationale et Développement de la Commission européenne. Ce partenariat de sept années constitue un accord politique par lequel la Commission européenne et les signataires s'engagent à prendre des mesures fondées sur des valeurs ou objectifs communs afin de lutter contre la pauvreté et l'inégalité et de promouvoir la démocratie et le développement durable. La

cérémonie de signature s'est déroulée en présence du Commissaire européen en charge de la coopération internationale et du développement, M. **Neven Mimica**.

Les gouvernements locaux et régionaux sont les institutions les plus proches des citoyens et ils apportent leur expertise en matière de prestation des services, de mise en place d'institutions démocratiques et d'administrations efficaces. Ils peuvent également offrir une vision nationale à long terme de la manière dont il convient de bâtir une société inclusive car ils possèdent la légitimité politique pour mobiliser d'autres intervenants ainsi que la capacité à le faire. Ce nouveau partenariat représente une étape importante dans l'implication des gouvernements locaux et régionaux dans les politiques de développement durable et le nouvel Agenda pour le développement de l'après-2015.

2015 est l'[Année européenne pour le développement](#). Elle marque la fin des Objectifs du Millénaire pour le développement et constitue une opportunité exceptionnelle de convenir d'un nouvel agenda pour le développement pour les 15 prochaines années. Dans ce cadre, les Autorités régionales et locales se sont réunies lors du Comité des Régions des 1 et 2 juin 2015 pour les [Quatrièmes assises de la coopération décentralisée pour le développement](#). Le Groupe de travail Coopérations externes de la CRPM, représenté par le Pays Basque qui préside le groupe, a participé aux débats avec M. **Paul Ortega**, Directeur de l'Agence pour la coopération du Pays Basque.

La Région du Latium, la Commission Interméditerranéenne de la CRPM et PLATFORMA ont organisé [les Journées de la Coopération méditerranéenne](#) les 10 et 11 novembre 2014 à Rome, avec la collaboration et la contribution des projets COASTGAP et COM&CAP MarInA-Med du programme Med de l'UE.

Le séminaire a réuni un grand nombre d'intervenants clés de la région méditerranéenne : représentants politiques et techniques de l'UE et des institutions Euromed, autorités locales et régionales et leurs réseaux, programmes de l'UE et de coopération territoriale, universités et centres de recherche de la zone, notamment. Il a encouragé les échanges sur une vision commune de la coopération dans la région méditerranéenne en s'axant sur les thématiques suivantes : « *Comment parvenir à un développement durable en Méditerranée au-delà de 2015* », « *Vers des stratégies macro-régionales et de bassin maritime dans la Méditerranée* » ainsi que « *Vers des conditions-cadres pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et la croissance bleue en Méditerranée* ».

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DE VOISINAGE

La CRPM, conjointement à ses Commissions Interméditerranéenne et des Balkans-Mer noire, a participé à la consultation sur la révision de la politique de voisinage lancée dans le document intitulé « *Vers une nouvelle politique de voisinage* », publié par la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Dans sa [réponse](#), la CRPM a déclaré que la politique révisée devrait s'appuyer sur un véritable rôle conféré par partenariat et à long terme aux Autorités régionales et inclure les territoires, dans leur diversité, en tant que vecteurs de développement. Elle a également appelé à une « territorialisation » de la politique de voisinage, en mettant la décentralisation au cœur du principe de partenariat et en se référant à des instruments similaires et à la méthodologie de la Politique de cohésion de l'UE.

En ce qui concerne le bassin méditerranéen, la réponse de la CRPM souligne un ensemble de recommandations spécifiques portant notamment sur l'efficacité de la coopération territoriale et l'importance d'introduire ou d'appliquer une approche macro-régionale et par bassin maritime dans toute la région méditerranéenne, après l'expérience-pilote de l'[EUSAIR](#).

En ce qui concerne la Mer Noire, la CRPM appelle à une véritable relance de la Synergie Mer Noire, qui s'est jusqu'à présent heurtée à beaucoup de réticences. Aux côtés du Comité des Régions, la CRPM a organisé une [conférence](#) intitulée « Les Balkans et la Mer Noire en mouvement : perspectives pour les Autorités régionales », le 29 mai 2015. L'objectif consistait à explorer des voies et moyens de s'impliquer dans la préparation et la mise en œuvre de stratégies et programmes connexes dans cette zone.

La CRPM et ses Commissions géographiques seront attentives aux propositions que la Commission européenne et le SEAE rendront publiques dans une communication prévue pour le 18 novembre 2015 et continueront à approfondir les synergies dans le cadre de la conférence des collectivités locales et régionales pour le partenariat oriental (CORLEAP) et de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM). Par ailleurs, la CRPM, par le biais de ses Commissions Interméditerranéenne et Balkans-Mer Noire, concevra et prendra part, en tant que partenaire, à des projets de coopération concrets avec l'UE et à des initiatives-pilotes impliquant des acteurs clés des pays voisins (p. ex. initiative de développement des capacités dans le cadre du développement territorial, projets dans le cadre du nouvel instrument européen de voisinage (IEV), notamment les Programmes régionaux transfrontaliers pour les bassins méditerranéens et de la Mer Noire).